



Genève, le 2 mai 2011

Communiqué de presse

Jeudi 5 mai 2011, l'Assemblée constituante se réunira en séance plénière avec un ordre du jour panaché. D'une part, elle étudiera les questions budgétaires habituellement dévolues aux séances de printemps, soit les comptes 2010 et le projet de budget 2012. D'autre part, deux commissions thématiques informeront sur leurs travaux. La commission 1 présentera un rapport écrit sur le préambule et la commission 4 fera un rapport oral sur l'avancement de ses réflexions dans le domaine de l'organisation territoriale et de la fiscalité communale.

Suite à une décision de l'Assemblée plénière, la commission 1 a formé une sous-commission chargée d'étudier l'opportunité d'ouvrir la future constitution genevoise par un préambule. Ce groupe a notamment étudié les propositions et pétitions reçues sur le sujet, ainsi que les préambules des nouvelles constitutions cantonales suisses.

La présidente de cette sous-commission, Corinne Müller Sontag, rappelle que « le préambule occupe une place à part dans une constitution. Il lui revient de rappeler les valeurs fondatrices de la vie collective. Le projet de préambule proposé à la plénière pour une première lecture, sans vote, dans l'attente des résultats de la consultation, affirme notamment la richesse que constitue la diversité de la population genevoise et rappelle l'importance du respect des minorités. Il mentionne aussi l'héritage de Genève, sa tradition humanitaire et sa vocation internationale. »

La commission 4 a dressé depuis janvier 2011 une première liste des amendements qu'elle pourrait apporter à l'avant-projet de constitution, également dans l'attente des résultats de la consultation publique. Yves Lador, président de la commission 4, explique que « la commission a constaté combien la demande est forte pour que les structures communales actuelles évoluent et s'adaptent aux besoins de la population et de la région ».

La commission propose de ne pas reprendre la formule des districts, ou toute autre solution qui serait perçue comme imposée, préférant favoriser les collaborations intercommunales et faciliter les fusions, qui devront être approuvées par le corps électoral municipal. Répondant à une demande de l'Assemblée plénière, la commission 4 a également évalué l'intérêt à baser l'impôt communal uniquement sur le lieu de résidence (plutôt que la répartition actuelle entre lieu de résidence et lieu de travail). Dans cette perspective, elle a examiné les principes constitutionnels qui pourront guider la fiscalité communale et la péréquation intercommunale, et elle attend de recevoir les simulations et projections sur lesquelles l'administration de l'Etat travaille actuellement.

Ces premières options devront être confrontées aux résultats de la consultation, dès la mi-mai. Rappelons que les commissions thématiques poursuivront jusqu'à l'été l'examen de l'avant-projet. Les séances plénières reprendront dès le mois de septembre, pour la première lecture de l'avant-projet de constitution genevoise.

Annexes : Ordre du jour et annexes de la séance plénière du 5 mai 2011

Contacts : Christiane Perregaux, coprésidente de l'Assemblée constituante, 077 472 31 57

Fabienne Bouvier, chargée de la communication, 022 546 87 12



Genève, le 19 avril 2011

Session ordinaire no. 30
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Jeudi 5 mai 2011
de 14h00 à 19h30
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications de la Présidence
 - o Procédure de consultation
 - o Autres communications
5. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour (points 6, 7, 8, 9, 10, 11)
6. Informations sur l'avancement des travaux de la commission 1: préambule
 - o Présentation du projet (*rapport annexé*)
 - o Prise de position des groupes
7. Informations sur l'avancement des travaux de la commission 4: communes et fiscalité
 - o Présentation (*rapport oral*)
 - o Prise de position des groupes
8. Comptes 2010
 - o Information (*annexes 1 à 4*)
 - o Rapport de la commission de contrôle financier (*annexe 5*)
 - o Déclaration des chefs de groupe et prise d'acte
9. Projet de budget 2012
 - o Présentation (*annexes 6 et 7*)
 - o Prise de position des groupes et vote
10. Rapport de la commission du règlement sur la proposition de M. S. MOUHANNA du 21 octobre 2010 en vue de remplacer l'al. 4 de l'art. 57 du Règlement de l'Assemblée (« *les votes électroniques sont nominaux et inscrits dans un registre accessible au public* »)
 - o Préavis de la commission (*rapport annexé*)
 - o Prise de position des groupes et vote
11. Rapport de la commission du règlement sur la recommandation de la Cour des comptes du 14 octobre 2010 en vue de compléter le règlement de l'Assemblée « *en prévoyant un contrôle de l'attribution de l'indemnité en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant* »
 - o Préavis de la commission (*rapport annexé*)
 - o Prise de position des groupes et vote
12. Divers
13. Clôture

Pour le Bureau:

Christiane Perregaux
Coprésidente

Liste des annexes jointes concernant les points 8 et 9 de l'ordre du jour (comptes et budget):

- Annexe 1: Comptes 2010 avec imputations internes - fonctionnement
- Annexe 2: Comptes 2010 - fonctionnement - exposé des motifs
- Annexe 3: Comptes 2010 - investissement - compte et exposé des motifs
- Annexe 4: Rapport de la commission de contrôle financier
- Annexe 5: Budget 2011 avec imputations internes - fonctionnement (pour information)
- Annexe 6: Composantes du projet de budget de fonctionnement 2012

Annexe 1 : Comptes 2010 avec imputations internes - fonctionnement

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTES 2010		VARIATION C10-B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
13.00.00.00	CONSTITUANTE						
3	CHARGES hors imputations internes	4.412.211,64		-924.035	-17,3	5.336.247	3.297.527,14
4	REVENUS hors imputations internes		267,20	-371	-58,1	638	
	COUVERTURE en F	-4.411.944,44		923.665		-5.335.609	-3.297.527,14
	COUVERTURE en %	0,01%				0,01%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.883.727,80		-463.911	-13,9	3.347.639	1.999.307,99
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.500.860,84		-386.947	-20,5	1.887.808	1.298.219,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	27.623,00		-73.177	-72,6	100.800	
43	RECETTES DIVERSES		267,20	-371	-58,1	638	
39	IMPUTATIONS INTERNES	240.878,50		107.037	80,0	133.842	160.985,10
3.	CHARGES	4.653.090,14		-816.999	-14,9	5.470.089	3.458.512,24
4	REVENUS		267,20	-371	-58,1	638	

13 Assemblée constituante

Fonctionnement

Charges

Les charges totales se sont élevées à Frs 4'412'212 (Frs 5'336'247 au budget), dont Frs 2'883'728 de charges de personnel y compris jetons de présence (Frs 3'347'639 au budget) et Frs 1'500'861 de dépenses générales (Frs 1'887'808 au budget). Ce total ne comprend pas les imputations internes (frais de bâtiments, informatique et facturation interne par d'autres services de l'Administration) qui se sont élevées à 240'879.

Revenus

Un montant de 267.20 a été crédité au titre de remboursement des assurances sociales. Cette ligne budgétaire est automatiquement inscrite par l'Office du personnel de l'Etat.

Explications générales

Dans le cadre de son mandat constitutionnel devant se clore en 2012, les charges de fonctionnement 2010 ont correspondu à une activité plus intense qu'en 2009, en conformité avec la planification des travaux: poursuite et fin de la première étape (travaux des commissions) et deuxième étape (examen des thèses par l'Assemblée plénière découchant sur l'avant-projet de nouvelle constitution).

On peut rappeler que l'Assemblée constituante comprend d'une part les organes (Présidence, Bureau, Assemblée plénière, commissions), d'autre part le Secrétariat qui en permet le fonctionnement opérationnel. Les effectifs de ce dernier sont composés de 6 agents spécialisés (contrats de durée limitée aux travaux de la Constituante). Une Secrétaire générale à plein temps est secondée par une Secrétaire juriste et une Secrétaire adjointe en charge de la communication, du système d'information et du Mémorial (les deux à temps partiel totalisant 1.70 postes). Le support administratif est fourni par une rédactrice-documentaliste/mémorialiste, une secrétaire de coordination et une collaboratrice administrative. Cette structure est complétée par le recours à des prestataires externes pour des tâches spécifiques (mémorialistes notamment) et à des auxiliaires temporaires pour soutenir certains pics d'activité.

Afin que les cinq commissions thématiques puissent rendre leurs rapports à la fin avril 2010, chacune s'est réunie entre 20 et 30 fois entre janvier et avril pour des séances hebdomadaires de 3 à 4 heures en moyenne, y compris des séances d'auditions individuelles, communes ou publiques.

Ces travaux ont débouché sur 5 rapports généraux et 23 rapports sectoriels contenant 752 thèses (majorité ou minorité) soumises au vote de l'Assemblée plénière au cours de 20 sessions entre le 20 mai et le 30 novembre.

Au final, 420 thèses, amendées ou non, ont été votées et transmises à la commission de rédaction qui, au cours de 18 séances jusqu'au début janvier 2011 a procédé à la rédaction formelle de l'avant-projet de constitution, soumis en consultation dès le mois de février.

D'autres commissions spéciales se sont également réunies afin d'assurer le bon fonctionnement des organes (contrôle financier, règlement, conférence de coordination)

L'ouverture sur la Cité s'est poursuivie au cours de l'année 2010: les commissions thématiques ont auditionné 44 personnalités, experts et représentants d'institutions pour compléter leurs travaux. Six auditions publiques ont été organisées et le site Internet a été enrichi de manière continue.

Par ailleurs, le Bureau de l'Assemblée a reçu, examiné et attribué aux commissions compétentes 13 propositions collectives d'au moins 500 signatures, 16 pétitions, et 6 demandes d'audition. Au total et depuis le début des travaux de l'Assemblée, 86 demandes ont ainsi été déposées par des citoyens ou institutions, totalisant 37'000 signatures.

Enfin, l'Assemblée plénière a siégé à 2 reprises pour les questions administratives statutaires : élection des organes, comptes et projet de budget.

13 Assemblée constituante

13.01.00.00 Assemblée constituante

Libellé	Écart C 09 - B 09	Justification de l'écart
		Écart d'estimation

30 Charges de personnel - 463'911

Le total des charges de la rubrique 30 s'est élevé à Frs 2'883'728 alors qu'un montant de Frs 3'347'639 était inscrit au budget.

La principale raison de l'écart réside dans l'utilisation plus restreinte du poste des jetons de présence (300 autorités, commissions et juges) avec un non dépensé de Frs. 311'708 par rapport au budget voté de 2'398'080. Cette situation s'explique par le fait que lors de la budgétisation de ce poste, le plus important dans le budget de l'Assemblée, tous les paramètres (nombre effectif de séances et d'auditions, durée, etc.) ne peuvent être prévus précisément s'agissant du processus d'une autorité à caractère exceptionnel. En l'espèce, les travaux ont pu être réalisés avec une dotation inférieure. Il en a été de même pour les traitements du personnel.

31 Dépenses générales - 386'947 Écart d'estimation

Les dépenses générales se sont élevées à Frs 1'500'861 pour un budget de Frs 1'887'808.

Plusieurs postes importants avaient été budgétés en prévision de la première consultation, prévue pour 2010 à l'issue des travaux des commissions. Il a finalement été décidé de ne faire qu'une seule consultation au début 2011 portant à la fois sur des thématiques des commissions et sur l'ensemble de l'avant-projet. De ce fait, la totalité des sommes prévues dans les rubriques 310 "fournitures de bureau, imprimés, matériel", 316 "loyers, fermages, redevances" et 318 "honoraires, prestations de service de tiers" n'a pas été utilisée (par exemple pour l'impression de supports de communication, la publication d'annonces, la location de salles, l'organisation de rencontres et de débats, etc.).

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - 73'177 Contrainte liée à une loi

Un montant de Frs 100'800 avait été budgété pour l'amortissement d'un crédit d'investissement chargé de couvrir l'équipement informatique des constituants inscrit en 2008 au budget 2009 avant l'installation effective de l'Assemblée. Un nouveau PL, d'un montant inférieur, a été redéposé (10573) et voté le 12 février 2010. Ce projet ayant été requalifié en crédit d'ouvrage, les amortissements ne seront imputés qu'à la fin des travaux de l'Assemblée.

En revanche, certaines provisions ont été constituées pour des risques et charges découlant soit d'obligations statutaires des collaboratrices, soit du traitement en cours du financement de groupes de l'Assemblée.

13 Assemblée constituante

39 Imputations internes

+107'037

Ecart d'estimation

Les imputations internes à charge de l'Assemblée constituante se sont élevées à 240'879 en 2010. Ces montants échappent à la maîtrise de l'Assemblée constituante qui n'intervient pas dans leur fixation.

Il s'agit des frais de gestion de la paie des six collaboratrices du Secrétariat par l'Office du personnel de l'Etat (convention), des charges de bâtiment pour l'utilisation des locaux mis à disposition par le DCTI à la rue Henri-Fazy (convention), des charges informatiques et de télécommunications au coût moyen (DCTI), des charges d'utilisation de la salle du Grand Conseil lors des séances plénières (DCTI) ainsi que des charges de personnel et matériel liées à l'utilisation de cette même salle (huissier, équipements électroniques du SGC). L'écart avec le budget provient d'une part de la non budgétisation par le DCTI du montant de la convention pour les locaux du Secrétariat au profit d'une autre clé de répartition moins onéreuse. D'autre part, faute de connaître en 2009, les modalités des séances plénières, les coûts liés à la salle et aux équipements du Grand Conseil n'avaient pas pu être valorisés.

13 Assemblée constituante

13.01.00.00 Constituante**Crédits d'ouvrage****1010573 - Équipements et mobilier pour la Constituante**

	Crédit Total	Cumul au 31/12/2009	Budget 2010	Comptes 2010	Écart C2010-B2010
Dépenses	415'000			355'323	355'323
Recettes					

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 10573, votée le 13/02/2010, ouvrant un crédit d'investissement de 415'000F pour les équipements mobiliers et informatiques de l'Assemblée constituante.

Explication des écarts et avancement du projet

Le crédit, initialement crédit de programme, a été requalifié en crédit d'ouvrage, s'agissant de nouveaux équipements. Il reste ouvert dans la mesure où des acquisitions et des développements informatiques peuvent encore intervenir jusqu'au début 2012. A la fin 2010, un montant de 59'677 n'avait pas été utilisé, les acquisitions ayant été faites progressivement sur la base des besoins validés qui se sont avérés inférieurs aux estimations prévisionnelles.



Rapport de la Commission de contrôle financier à l'Assemblée constituante concernant l'exercice 2010

La Commission de contrôle financier, sur mandat de l'Assemblée constituante, s'est réunie le 3 mars 2011 pour prendre connaissance des comptes de l'exercice 2010 en rapport au budget voté et pour s'assurer que les procédures de gestion financière qui ont été mises en place l'année précédente par le Secrétariat général sous la conduite de la co-présidence, sont toujours établies selon des principes de bonne gouvernance.

La Commission a pu obtenir toutes les réponses aux questions qu'elle a posées et avoir accès sans restriction à toutes les pièces et procès-verbaux qu'elle a jugé nécessaire pour constater que tout est bien documenté et justifié.

Les procédures sont toujours correctement respectées et la gestion financière du Secrétariat général fait l'objet d'une grande rigueur et reste parcimonieuse.

En parallèle, la Commission a pris acte du contrôle approfondi des jetons de présence entrepris par l'ICF qui a voulu vérifier leur bonne conformité. Pour rappel, ceux-ci représentent près de 45% des dépenses effectives de l'Assemblée constituante.

Elle a également pris connaissance d'un rapport de la Cour des comptes d'octobre 2010, établi à la demande de la commission des finances du Grand Conseil, portant sur les indemnités versées aux assistants et assistantes parlementaires de l'Assemblée constituante.

A cet égard, la Cour des comptes a examiné leurs modalités de comptabilisation et d'utilisation. Il n'y a aucune remarque particulière à ce sujet. Elle a en revanche relevé que « l'usage des indemnités aux assistants parlementaires qui en était fait par les groupes ne répondait pas dans tous les cas aux exigences légales stipulées par le Bureau de l'Assemblée constituante », et « a donc recommandé que le règlement d'organisation de ladite Assemblée soit complété en prévoyant un contrôle de l'attribution de l'indemnité en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant » et non à des secrétaires de parti ou de membre permanent de secrétariat de parti, voire d'employés d'organisation faïtière. Et de conclure que « le Bureau de l'Assemblée constituante continue de prendre des mesures allant dans ce sens ».

Quant aux comptes 2010, ceux-ci se trouvent être inférieurs de quelque 20% par rapport au budget adopté. Ce résultat ne présente pas d'anomalies particulières et pour celles et ceux qui souhaiteraient avoir toutes explications utiles, la Commission les renvoie au compte-rendu administratif et financier de la Constituante.

Cela étant et en conclusion, la Commission de contrôle financier certifie la bonne pratique des procédures et la gestion rigoureuse des deniers publics. Elle remercie en particulier Mme Sophie Florinetti, secrétaire générale, pour sa disponibilité et son ouverture, et vous recommande l'adoption des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Fait à Genève, le 10 mars 2011

Thomas Bläsi

Marco Föllmi
Rapporteur

Jean-François Rochat

Annexe 5 : Budget 2011 avec imputations internes - fonctionnement (pour information)

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11-B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
13.00.00.00	CONSTITUANTE						
3	CHARGES	4.708.074		-762.015	-13,9	5.470.089	3.458.512,24
4	REVENUS		656	18	2,8	638	
	COUVERTURE en F	-4.707.418		762.033		-5.469.451	-3.458.512,24
	COUVERTURE en %	0,01%				0,01%	
13.01.00.00	CONSTITUANTE						
3	CHARGES	4.708.074		-762.015	-13,9	5.470.089	3.458.512,24
4	REVENUS		656	18	2,8	638	
	COUVERTURE en F	-4.707.418		762.033		-5.469.451	-3.458.512,24
	COUVERTURE en %	0,01%				0,01%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.791.944		-555.695	-16,6	3.347.639	1.999.307,99
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.805.330		-82.478	-4,4	1.887.808	1.298.219,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	100.800		0	0,0	100.800	
39	IMPUTATIONS INTERNES	10.000		-123.842	-92,5	133.842	160.985,10
43	RECETTES DIVERSES		656	18	2,8	638	

Annexe 6 : Composantes du projet de budget de fonctionnement 2012
ASSEMBLEE CONSTITUANTE - COMPOSANTES DU PROJET DE BUDGET DE
FONCTIONNEMENT 2012

Exercice 2012							
POSTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Nombre	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance	Total
JETONS DE PRESENCE							
1 . SEANCES PLENIERES 2ème et 3ème lectures + approbation comptes et dissolution							
Nombre de sessions (9 + 2 réserve + 2 finales)	13	37					
Nombre de séances (3 par session)	11	33	80	160.00			422'400.00
Nombre de séances (2 par session)	2	4	80	160.00			51'200.00
Majoration présidentielle	1	37	1	80.00			2'960.00
Caucus	1	15	80	160.00			192'000.00
Indemnités chefs de groupe	1	15	11	80.00			13'200.00
TOTAL PLENIERES 2ème et 3ème lecture + approbation comptes et dissolution							681'760.00
2. COMMISSIONS THEMATIQUES							
Jetons des commissaires	5	5	17		110.00	3.00	140'250.00
Majoration présidentielle	5	5	1		55.00	3.00	4'125.00
TOTAL THEMATIQUES							144'375.00
3. COMMISSION DU REGLEMENT							
Jetons des commissaires	1	1	11		110.00	3.00	3'630.00
Majoration présidentielle	1	1	1		55.00	3.00	165.00
TOTAL REGLEMENT							3'795.00
4. COMMISSION DE REDACTION							
Jetons des commissaires	1	20	5		110.00	4.00	44'000.00
Majoration présidentielle	1	20	1		55.00	4.00	4'400.00
Rapporteurs réserve							5'000.00
TOTAL REDACTION							53'400.00
5. CONFERENCE DE COORDINATION							
Jetons des commissaires	1	2	7		110.00	3.00	4'620.00
Majoration présidentielle	1	2	1		55.00	3.00	330.00
TOTAL COORDINATION							4'950.00
6. COMMISSION DU CONTRÔLE FINANCIER							
Jetons des commissaires	1	3	3		110.00	3.00	2'970.00
Pas de majoration présidentielle							
TOTAL CONTRÔLE FINANCIER							2'970.00

**ASSEMBLEE CONSTITUANTE - COMPOSANTES DU PROJET DE BUDGET DE
FONCTIONNEMENT 2012**

Exercice 2012							
POSTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Nombre	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance	Total
7. RAPPORTEURS DES COMMISSIONS Estimation provisoire (clé de répartition GC) TOTAL RAPPORTEURS							10'000.00
8. BUREAU Jetons des membres du Bureau Majoration présidentielle TOTAL BUREAU	1 1	25 25	11 1		110.00 55.00	3.00 3.00	90'750.00 4'125.00 94'875.00
9. CO-PRESIDENCE Jetons des co-présidents Majoration présidentielle TOTAL CO-PRESIDENCE	1 1	40 40	4 1		110.00 55.00	4.00 4.00	70'400.00 8'800.00 79'200.00
10. BUREAU ET CHEFS DE GROUPE Jetons des membres Majoration présidentielle TOTAL BUREAU ET CHEFS DE GROUPE	1 1	8 8	22 1		110.00 55.00	2.00 2.00	38'720.00 880.00 39'600.00
11. GROUPES DE TRAVAIL SPECIALISES Finances, logistique, communication, etc. Jetons des membres Majoration présidentielle TOTAL GROUPES AD HOC	1 1	10 10	5 1		110.00 55.00	2.00 2.00	11'000.00 1'100.00 12'100.00
TOTAL JETONS DE PRESENCE							1'127'025.00
12. CHARGES SOCIALES PATRONALES SUR JETONS DE PRESENCE							74'958.43
TOTAL GENERAL JETONS DE PRESENCE AVEC CHARGES SOCIALES							1'201'983.43
CHARGES DE PERSONNEL DU SECRETARIAT							
13. AGENTS SPECIALISES ET COLLABORATEURS AUXILIAIRES (TEMPORAIRES) avec charges sociales pro rata 10 mois avec fin échelonnée des contrats							610'000.00
TOTAL AGENTS SPECIALISES ET COLLABORATEURS AUXILIAIRES AVEC CHARGES SOCIALES							610'000.00

**ASSEMBLEE CONSTITUANTE - COMPOSANTES DU PROJET DE BUDGET DE
FONCTIONNEMENT 2012**

POSTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2012						Total
	Nombre	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
14. MANDATS EXTERNES FONCT ADM. ET TECHNIQUE							
Editing et mise en page du Bulletin officiel (Mémorial)							100'000.00
Prestataires externes des commissions et des plénières							86'000.00
Assistance plénière DM							5'010.00
Mandats de gestion informatique DM							15'000.00
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT							206'010.00
15. MANDATS EXTERNES EXPERTISES ET ANALYSES SCIENTIFIQUES							
Experts scientifiques							10'000.00
TOTAL EXPERTISES ET ANALYSES SCIENTIFIQUES							10'000.00
16. LOYERS (charges comprises)							
Locations de salles extérieures							10'000.00
TOTAL LOYERS							10'000.00
17. INFORMATION, COMMUNICATION							
Retransmissions télévisuelles des plénières							95'000.00
Maintenance et archivage du site Internet							30'000.00
Insertions de communiqués et d'annonces							40'000.00
Impression du Bulletin officiel (Mémorial)							250'000.00
TOTAL INFORM ET COMMUNICATION							415'000.00
18. FOURNITURES GENERALES ET MATERIEL							
Fournitures et matériel de fonctionnement							20'000.00
TOTAL FOURNITURES GENERALES ET MATERIEL							20'000.00
19. COTISATIONS, ABONNEMENTS JOURNAUX ET PERIODIQUES							
Périodiques et cotisations							2'000.00
TOTAL COTIS. ABONNEMENTS							2'000.00
20. ACHATS DE LIVRES							
Divers ouvrages							200.00
TOTAL ACHATS DE LIVRES							200.00

**ASSEMBLEE CONSTITUANTE - COMPOSANTES DU PROJET DE BUDGET DE
FONCTIONNEMENT 2012**

Exercice 2012							
POSTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Nombre	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance	Total
21. INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS Maintenance matériel et logiciel pour les ordinateurs portables Constituants et assist Services externes pour informatique DOSID TOTAL INFORMATIQUE ET TELECOMM							5'000.00 15'000.00 20'000.00
22. ENTRETIEN DU MOBILIER Entretien mobilier TOTAL ENTRETIEN MOBILIER							1'000.00 1'000.00
23. LOCATIONS ET TAXES PHOTOCOPIEURS Utilisation mopieur TOTAL LOCATIONS PHOTOCOPIEUSE							12'000.00 12'000.00
24. FRAIS DE REPAS ET DE GARDE Collations séances de commissions et de travail Indemnités repas séances plénières Frais de garde TOTAL FRAIS DE REPAS ET DE GARDE	1	11	80	40.00			10'000.00 35'200.00 2'500.00 47'700.00
25. FRAIS DE DEPLACEMENTS Abonnements Constituants TPG, parkings et autres Autres déplacements en dehors du canton Défraiements pour déplacements invités TOTAL FRAIS DE DEPLACEMENTS							50'000.00 1'500.00 1'500.00 53'000.00
26. FRAIS DE PORT ET D'AFFRANCHISSEMENTS Expédition courriers et publications TOTAL FRAIS DE PORT ET AFFRANCHISSEMENTS							25'000.00 25'000.00
27. MANIFESTATIONS ET RECEPTIONS PROTOC, ANIMATIONS Organisation de rencontres et manifestations TOTAL MANIFESTATIONS, RECEPTIONS, ANIMATIONS							80'000.00 80'000.00

**ASSEMBLEE CONSTITUANTE - COMPOSANTES DU PROJET DE BUDGET DE
FONCTIONNEMENT 2012**

Exercice 2012							
POSTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Nombre	Nbre de séances	Nbre de participants	Tarif séance	Tarif horaire	Durée de la séance	Total
28. ASSISTANTS PARLEMENTAIRES 11 groupes à 30'000.- (janvier à juin)							330'000.00
TOTAL ASSISTANTS PARLEMENTAIRES							330'000.00
29. INDEMNITES DE GROUPE Indemnités selon pratique Grand Conseil calcul prorata 200'000 sur 10 mois (janvier à octobre), moitié part fixe par groupe et moitié part variable sur 79 constituants membres d'un groupe							165'625.00
TOTAL INDEMNITES DE GROUPE							165'625.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							1'397'535.00
TOTAL PROVISoire FONCTIONNEMENT hors imputations internes et hors amortissements							3'209'518.43



**Rapport de la Commission du règlement
à l'Assemblée constituante
concernant la proposition
de Monsieur Souhaïl Mouhanna**

Intitulé de la proposition :

En remplacement de l'al. 4 de l'art. 57 « le vote s'effectue à l'appel nominal lorsque quinze membres au moins le demandent », l'article suivant :

« Les votes électroniques sont nominaux et inscrits dans un registre accessible au public » est demandé par Monsieur Mouhanna.

Le débat en commission du règlement a eu lieu en l'absence d'un membre du groupe qui a déposé la proposition. La majorité des membres présents n'a donc pas défendu le sujet à la place des proposants. La majorité des membres présents a estimé que le règlement est assez souple et qu'il n'y a pas nécessité en l'état de le modifier.

La proposition de M. Mouhanna est refusée par 5 voix contre, 1 voix pour.

Fait à Genève, le 19 avril 2011

Béatrice Gisiger,
présidente de la commission du règlement
de l'Assemblée constituante



Rapport de la Commission du règlement à l'Assemblée constituante concernant le financement des assistants parlementaires :

**Examen de la recommandation de la Cour des comptes en vue de compléter le
règlement de l'Assemblée « en prévoyant un contrôle de l'attribution de
l'indemnité en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant »**

(séance du mercredi 2 mars 2011)

Le règlement de l'Assemblée constituante genevoise stipule en son article 11, al. 3 : « *un crédit permettant de financer l'engagement d'un assistant ou d'une assistante est alloué à chaque groupe.* » Le dit règlement a été adopté sans amendement par la plénière de l'Assemblée le 2 février 2009.

La commission du règlement a examiné les deux documents de la Cour des comptes soit :

- Le communiqué de la Cour des comptes du 20 décembre 2010, al. 1
- La copie du courrier du président de la Cour des comptes, M. Stéphane Geiger à M. Eric Bertinat, président de la Commission des finances du Grand Conseil, du 12 octobre 2010.

Ces documents sont à disposition des constituants.

La Cour des comptes a conclu son analyse en ces termes : « *l'alinéa 3 de l'article 11 du règlement d'organisation de l'assemblée constituante pourrait donc être avantageusement complété en prévoyant un contrôle, par l'organe de révision de l'Etat, de l'attribution annuelle en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant. Le résultat de ce contrôle pourrait conditionner l'octroi de l'attribution suivante.* »

Après examen des documents, la commission a estimé qu'il était difficile de modifier le règlement de l'Assemblée constituante pour régler des problèmes passés et qu'il incombe au Bureau de poursuivre les demandes d'informations à ce sujet.

La commission du règlement a donc :

- Accepté la recommandation de la Cour des comptes de compléter l'alinéa 3 de l'article 11 du règlement par 4 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.
- Accepté l'alinéa 3 de l'article 11 complété comme suit : « *un crédit permettant de financer l'engagement d'un assistant ou d'une assistante est alloué à chaque groupe. L'organe de révision de l'Etat s'assure de l'usage correct de ces fonds* » par 4 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Fait à Genève, le 19 avril 2011

Béatrice Gisiger,
présidente de la commission du règlement
de l'Assemblée constituante



Commission 1

« Dispositions générales et droits fondamentaux »

Sous-commission du préambule

Rapport

Rapporteure: Corinne Müller Sontag

18 avril 2011

Table des matières

Introduction.....	3
Méthode	3
Avant-projet de préambule	4
Commentaire.....	4
Annexe	7

Introduction

Lors de sa séance plénière du 21 janvier 2010, l'Assemblée constituante a accepté la proposition de la commission thématique 1 (ci-après CoT1) de travailler sur un projet de préambule dans la nouvelle constitution. La CoT1 a ensuite constitué une sous-commission chargée d'examiner la question.

La sous-commission¹ en charge du préambule a tenu 12 séances de mai 2010 à mars 2011. Lors de ses premières séances, elle a examiné les propositions individuelles ainsi que les pétitions et propositions collectives qui ont été adressées à l'Assemblée constituante à propos du préambule². Le Secrétariat a en outre rédigé à l'attention de la CoT1 une étude sur les préambules des autres constitutions cantonales et de la Constitution fédérale.

Méthode

Dans un premier temps, la sous-commission s'est attachée à formuler l'objectif du préambule par rapport au texte de la constitution, examinant notamment son statut sur le plan juridique. Elle a ensuite dégagé un certain nombre de valeurs qui devaient, de l'avis des membres de la sous-commission, figurer dans le préambule. Ont été discutés également des éléments de structure, notamment l'inclusion dans le préambule de volets consacrés à l'héritage, au présent, ainsi qu'une ouverture sur l'avenir.

Dans un second temps, en parallèle des sessions plénières consacrées à l'examen des rapports sur le travail des commissions, la sous-commission a envisagé les thèses adoptées par la plénière du point de vue du préambule, dans le but d'étayer sa démarche initiale en se fondant sur des contenus d'ores et déjà validés par l'Assemblée constituante. Cette phase de travail a abouti à un tableau de notions et valeurs qui semblent avoir leur place dans un préambule (cf. annexe).

Ces travaux ont été rapportés à la CoT1 le 18 novembre 2010 après qu'une majorité des membres de la sous-commission a exprimé le souhait que la rédaction finale soit confiée à une « plume extérieure ». Cette option ayant été rejetée par la CoT1, la sous-commission a été reformée le 10 février 2011 avec le mandat de formuler un projet de préambule³. Celle-ci a choisi de ne pas reprendre dans le préambule des termes et valeurs qui figurent de façon explicite dans les articles de l'avant-projet.

Le 7 avril 2011, la CoT1 s'est prononcée en faveur du principe de l'inscription d'un préambule dans la nouvelle constitution par 12 oui, 3 non et 1 abstention.

Le 13 avril 2011, la CoT1 a adopté par 13 oui et 3 abstentions le texte qui suit, auquel nous joignons un bref commentaire.

¹ La sous-commission en question est composée (de mai à décembre 2010) de MM. Philippe Roch (mai-juin 2010) remplacé ensuite par Jean-Philippe Terrier, Alexandre Dufresne, Jacques-Simon Eggly, Christian Grobet (remplacé par Pierre Gauthier dès juin 2010), Yves Lador, Soli Pardo, Guy Zwahlen et Mme Corinne Müller Sontag, présidente dès juillet 2010.

² Propositions de MCG / Radical-Ouverture / Armand Lombard ; pétitions n°9 M^e A. Marti / n°10 Pôle compétence paix et droits fondamentaux / n°11 Femmes pour la paix / n° 40 Fédération genevoise de coopération ; proposition collective n°57.

³ Les membres sont MM. Patrick-Etienne Dimier, Jacques-Simon Eggly, Maurice Gardiol, Christian Grobet (remplacé par Pierre Gauthier), Yves Lador, Jacques Pagan, Jean-Philippe Terrier et Mme Corinne Müller Sontag, présidente.

Avant-projet de préambule

*Le peuple de Genève,
reconnaissant de son héritage humaniste et scientifique, culturel et spirituel,
certain de la richesse que constituent les apports successifs et la diversité de ses
membres,
convaincu que le dialogue et les principes de la Déclaration universelle des droits de
l'homme favorisent le développement de la justice et de la paix,
conscient que l'ouverture de Genève au monde et sa vocation humanitaire font partie
intégrante de son identité et des priorités de son action,
déterminé à former une république fondée sur les décisions de la majorité et le res-
pect des minorités,
résolu à renouveler son contrat social en vue du bien-être des générations actuelles
et futures,
adopte, dans l'observation du droit fédéral et international, la présente constitution :*

Commentaire

Dans la constitution, le préambule représente une introduction cérémonieuse et solennelle. Son contenu est symbolique. Il traduit, sous une forme condensée, « l'esprit de la constitution » et prépare au texte constitutionnel qui lui fait suite. Il n'a pas de valeur normative, même si la doctrine n'est pas unanime sur ce point. C'est une formule introductive que l'on rencontre traditionnellement dans les traités. Dans une constitution, elle endosse un caractère fondateur, sert à légitimer la volonté de créer un Etat et, dans une certaine mesure, guide l'action de celui-ci. (Extrait du message relatif à une nouvelle Constitution fédérale, 20.11.1996)

Le peuple de Genève,

La sous-commission a finalement opté pour cette formule brève plutôt que de faire référence au « peuple souverain de Genève » pour éviter la redondance avec les articles 1 et 2 de l'avant-projet de constitution, notamment avec l'art. 2 qui mentionne que « la souveraineté réside dans le peuple ». La formule brève a été choisie sous réserve que cet art. 2 reste inchangé.

reconnaissant de son héritage humaniste et scientifique, culturel et spirituel,

Cette proposition a pour but de rappeler d'où viennent nos droits et nos libertés. Les quatre adjectifs retenus renvoient chacun à un aspect important de l'histoire de Genève et ont fait l'unanimité au sein de la sous-commission. La notion d'*héritage spirituel* appelle une définition ; il s'agit ici de la spiritualité dans son acception récente, c'est-à-dire qui ne se résume pas à la religion, qui ne se réduit pas non plus à une qualification de l'esprit par opposition à la matière, mais qui englobe aussi démarches philosophiques et existentielles, par exemple la recherche du sens.

En ce qui concerne le participe *reconnaissant*, la question s'est posée de savoir quelle préposition lui adjoindre : la forme suivie de la préposition *de* s'est imposée par rapport à *envers*, qui s'adresserait à une personne, *pour* étant un germanisme.

certain de la richesse que constituent les apports successifs et la diversité de ses membres,

Il s'agit ici de marquer une reconnaissance de l'importance du caractère multiculturel de la population genevoise ; à toutes les époques, des personnes ayant trouvé refuge à Genève ont joué un rôle fondamental dans son histoire et modelé de façon déterminante son identité. Les personnes venues d'autres cantons et d'autres pays ont participé depuis plusieurs générations à l'essor économique, social et culturel de notre cité. La formulation choisie tient compte à la fois de la dimension historique de ces apports, de la tradition d'accueil de Genève, et affirme également comme richesse la diversité de sa population d'aujourd'hui.

convaincu que le dialogue et les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme favorisent le développement de la justice et de la paix,

Cette déclaration de principe a pour but d'affirmer l'importance de la notion de dialogue à la fois au niveau de la vie de chaque citoyen ainsi qu'au niveau de la discussion entre Etats. Un rappel des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme a semblé opportun du fait aussi de l'engagement important de Genève sur le plan international. Cette proposition explicite le principe de l'engagement de Genève en faveur du développement de la justice et de la paix.

conscient que l'ouverture de Genève au monde et sa vocation humanitaire font partie intégrante de son identité et des priorités de son action,

Librement inspirée d'une proposition transmise à la CoT1 par la CoT4, la sous-commission a estimé que cette référence à l'importance de Genève en tant que berceau des Conventions du CICR, siège européen des Nations Unies et de nombreuses organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, avait toute sa place dans le préambule. Cela donne aussi une responsabilité particulière à notre république qui devrait agir conformément à la vocation qui fait sa fierté. C'est aussi une manière de rappeler sur le plan local un élément du préambule de la Constitution fédérale : *Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres...*

déterminé à former une république fondée sur les décisions de la majorité et le respect des minorités,

Cette proposition marque la détermination de former une collectivité organisée démocratiquement, le respect de la majorité ainsi que des minorités constituant une des conditions d'une cohabitation harmonieuse entre les membres de la société. Derrière cette formulation brève se trouve la volonté de vivre en paix et de promouvoir une certaine culture politique basée sur le respect d'autrui. Le choix de parler « des minorités » ou « de la minorité » a été très discuté. Le singulier met l'accent sur l'aspect de la prise de décision démocratique, tandis que le pluriel inclut aussi des minorités qui sont exemptes du droit de vote (personnes mineures, populations étrangères, etc.), mais dont les intérêts n'en doivent pas moins être considérés à part entière.

résolu à renouveler son contrat social en vue du bien-être des générations actuelles et futures,

Au moment où l'on s'apprête à fêter le tricentenaire de la naissance de Rousseau, cette phrase introduisant la notion de « contrat social » constitue à elle seule un résumé du propos du préambule : la référence rousseauiste ancre le projet de constitution dans l'héritage culturel de Genève ; en même temps, la volonté de renouveler son contrat social est une affirmation forte par rapport à l'adoption éventuelle de la nouvelle constitution, dont elle formule également un objectif pour le présent ; l'ouverture sur l'avenir, quant à elle, est contenue dans la troisième partie de la phrase, qui exprime la volonté de tenir compte, dans l'élaboration de cette nouvelle constitution, du bien-être des générations actuelles et futures. La sous-commission a estimé que les principes du développement durable, étant présents dans les articles de l'avant-projet de la constitution, n'avaient pas à être repris dans le préambule. Elle considère que ces principes sont inclus implicitement dans l'engagement pris en faveur du bien-être des générations futures.

adopte, dans l'observation du droit fédéral et international, la présente constitution :

La sous-commission a estimé que la référence au droit supérieur avait sa place dans le préambule, dans la mesure où celle-ci contribue à inscrire la constitution genevoise dans son contexte juridique national et international.

* * * * *

Annexe

Tableau des notions et valeurs élaboré sur la base des thèses adoptées en plénière

Liste des principes et valeurs qui devraient être repris dans le préambule

En gras et italique : éléments ayant été retenus par la sous-commission lors de la rédaction du préambule

Etat	Droits fondamentaux	Valeurs individuelles	Valeurs collectives	Monde
• République et Canton de Genève • souveraineté (dans le cadre CH) • Etat laïque • démocratique • Etat de droit • justice • <i>droit supérieur</i>	• inviolabilité des droits fondamentaux • dignité humaine • vie • liberté personnelle • intégrité physique et psychique	• liberté • responsabilité • solidarité • <i>humanisme ("d'où viennent nos libertés")</i>	• sécurité • cohésion sociale • paix sociale • <i>hospitalité (tradition d'accueil)</i> • concertation • <i>paix civile (vivre en paix)</i> • prospérité commune • prospérité sociale	• ouverture au monde • dialogue international • coopération internationale • <i>tradition humanitaire</i> • droit à la paix, solidarité internationale • conservation durable des ressources • développement équilibré et durable • générations futures